



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat**  
**Direction des examens et concours**  
**Bureau des examens post-bac**  
DEC 5  
n° JL 22.011  
Affaire suivie par :  
Jordi LLORENS  
Chef de bureau  
Tél : 05 36 25 71 07  
Mél : jordi.llorens@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 7 février 2022

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les chefs des  
établissements publics et privés sous contrat  
  
Mesdames et Messieurs les chefs de centres  
d'épreuves

**Objet :** Organisation des épreuves du brevet de technicien supérieur de la session 2022

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs à l'organisation des épreuves de la session 2022 du brevet de technicien supérieur. Le premier document précise le nombre de candidats affectés dans chaque centre aux épreuves écrites, par spécialité de BTS, pour la filière tertiaire. Le second document fournit les mêmes informations, pour les spécialités des filières industrielle et sanitaire et sociale.

L'annexe 3 récapitule les centres d'accueil des candidats pour les épreuves écrites, orales et pratiques ainsi que les centres de corrections et de délibérations (pour les spécialités pilotées par l'académie de Toulouse). Enfin, l'annexe 4 indique les centres d'épreuves de langues (anglais, espagnol) des BTS de la filière industrielle, pour la période 2021-2024.

S'agissant des épreuves écrites, les chiffres indiqués correspondent au nombre de candidats inscrits à au moins une épreuve de la spécialité. Il s'agit donc d'un chiffre maximum.

## **Modalités de désignation des centres d'épreuves**

Je vous rappelle que la désignation des centres d'épreuves écrites relève de la compétence de chaque académie d'origine des candidats et établissements, tandis que la désignation des centres d'épreuves orales, pratiques, ainsi que des centres de correction et de délibération, incombe à chaque académie en charge de l'organisation des épreuves, cette organisation étant inter-académique pour de nombreuses spécialités.

Je vous précise également que l'académie de Toulouse est nouvellement en charge cette session de l'organisation des épreuves des BTS "management opérationnel de la sécurité", "maintenance des véhicules - option A", "services et prestations sanitaire et social" et "technico-commercial". Elle n'est plus en charge de l'organisation des épreuves du BTS "travaux publics" (pilotage par l'académie de Montpellier).

## **Précisions relatives aux épreuves de langues des BTS de la filière industrielle et des épreuves de langues “rares”**

J'attire également votre attention sur l'organisation des épreuves ponctuelles de langues (anglais et espagnol) des spécialités de BTS de la filière industrielle (incluant les spécialité de la filière sanitaire et sociale). Elles se dérouleront les mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 avril 2022 dans les centres indiqués à l'annexe 4. Je vous précise également que les épreuves ponctuelles de certaines langues “rares” (soit, au BTS, toutes les langues sauf l'anglais et l'espagnol) pourront également se dérouler courant avril. Les dates de ces épreuves seront précisées dans les circulaires d'organisation des épreuves, par spécialité. Celles-ci sont diffusées courant mars chaque année.

Je vous rappelle que tous les établissements formant à des BTS de la filière industrielle ont vocation à participer à l'organisation de ces épreuves. En effet, elles concernent chaque année près de 1 000 candidats (il s'agit des candidats individuels, de l'enseignement à distance et des établissements non habilités au CCF), ce qui nécessite de mobiliser 7 à 8 centres de l'agglomération toulousaine. Afin de permettre le bon déroulement de ces épreuves, il convient par conséquent de ne pas positionner d'épreuves de langues en CCF pendant ces trois journées, compte-tenu de la nécessité de convoquer un nombre très important d'enseignants de toute l'académie pour participer à ces épreuves (particulièrement en espagnol). Ces besoins importants nécessitent également de convoquer chaque année des enseignants d'anglais et d'espagnol enseignant dans des BTS de la filière tertiaire.

## **Organisation des surveillances des épreuves au brevet de technicien supérieur**

Comme pour les sessions précédentes, les chefs des établissements centres d'épreuves écrites organiseront la surveillance des épreuves. J'insiste tout particulièrement sur le fait que l'organisation des surveillances (épreuves écrites et orales, pratiques) ainsi que les secrétariats d'examen (anonymat, envoi/réception des copies...) relèvent de la responsabilité du chef d'établissement. Une circulaire relative au secrétariat d'examen, tous examens confondus, vous sera adressée ultérieurement, ainsi qu'une circulaire « BTS » relative à l'organisation des surveillances (début mars).

Il vous appartient ainsi de prendre les dispositions nécessaires afin de mobiliser les ressources internes à l'établissement, tout en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou, à tout le moins, par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve correspondante.

Au cas où les ressources internes s'avèreraient insuffisantes, vous devrez vous rapprocher des chefs des établissements d'origine des candidats et des directeurs des établissements privés hors-contrat (cf. circulaires d'organisation) afin qu'ils mobilisent leurs enseignants ou formateurs pour assurer cette mission, à laquelle ils ont vocation à contribuer.

## **Mise à disposition de Cyclades**

Je vous rappelle que vous disposerez, à l'issue des opérations d'affectation des candidats par mes services, de l'application CYCLADES, afin de répartir les candidats en conditions d'examen dans les salles et de disposer des informations relatives aux candidats disposant d'aménagements d'épreuves. Cette mise à disposition est effectuée chaque année **peu avant la mi-avril**.

Tout comme avec l'application Organet, il sera possible d'accéder aux listes de travail, d'émargement ainsi qu'aux liste des candidats disposant d'aménagements d'épreuves. De plus, je vous précise que les notifications d'aménagements d'épreuves pourront désormais être intégrées sur Cyclades après la délégation d'affectation en salle, contrairement à Organet .Ainsi, pour les demandes d'aménagements d'épreuves traitées après l'ouverture de CYCLADES, ces nouvelles informations seront désormais accessibles sur Cyclades. Il ne sera donc plus procédé à des envois par courriel pour les notifications tardives d'aménagements d'épreuves, sauf dans le cas où cela concernerait une spécialité BTS pilotée par une autre académie.

Je vous rappelle également que les établissements ont directement accès à de la documentation pour toutes les étapes, directement dans l'application Cyclades (sur la page d'accueil.)

Je vous invite à me faire connaître les remarques et suggestions qu'appellerait de votre part la mise en œuvre de ce dispositif **au plus tard lundi 13 février 2022**.

Je vous remercie de votre collaboration à l'organisation de ces examens, indispensable à leur bon déroulement.

Pour le recteur et par délégation,  
Pour le secrétaire général empêché,  
La directrice des examens et concours,

**SIGNE : Christine PELATAN**

PJ :

- Annexe 1 : plan d'affectation des candidats aux épreuves écrites de la filière tertiaire
- Annexe 2 : plan d'affectation des candidats aux épreuves écrites de la filière industrielle
- Annexe 3 : récapitulatif des centres d'épreuves écrites, orales et pratiques et des centres de correction et de délibération, par spécialité et par filière
- Plan quadriennal 2021-2024 d'accueil des épreuves orales ponctuelles de langues (anglais, espagnol) des BTS de la filière industrielle

C.P.I. : Mesdames et messieurs les IA-IPR